

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville

33730 Villandraut

Tél. : 05.56.25.85.55

Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 20

Nombre de Votants : 20

Le 10 octobre 2008 à 20 H 30 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Mme BAUP

Date de convocation : 2 octobre 2008

### *Étaient présents à la réunion :*

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Sophie CHEVILLOT, Jean-Pierre AUROUX (Noaillan) ; Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys) ; Jeanne-Marie BAUP, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Dominique PAIROYS, Jean-Jacques SCHMIT, Emmanuelle PRETERRE (Villandraut) ; Mireille CREMEL, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Sandra BAROT, Marielle CRUSE, Jean BUNGERT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, Liliane BORDESSOULES (Pompéjac).

### **Pré bilan OPAH**

Monsieur LESCARRET en charge de ce dossier au Pays des Landes de Gascogne pour le Sud Gironde présente un pré bilan de cette opération. Il reste 1 an pour cette opération. La date des derniers dépôts de dossiers est fixée à septembre 2009 (avec les délais administratifs - juillet 2009). L'enveloppe, qui nous a été attribuée, est à l'heure actuelle sous employée. Monsieur LESCARRET invite les Maires à se mobiliser autour de ce sujet par tous les moyens de communication dont ils disposent. Il les rencontrera individuellement dans le mois à venir afin d'étudier les possibilités au cas par cas.

### *Compte rendu de la plénière du 12 septembre 2008*

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 12 septembre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

Madame la Présidente informe que deux informations seront abordées en questions diverses ;

1. Une concernant le Service Civil Volontaire,
2. Un concernant les PLU.

### **Commission 1**

#### *Délibérations modificatives*

#### **Délibération Modificative sur le Budget Annexe Aides à Domicile – Entité 531**

Madame la Présidente expose qu'il convient de réalimenter le chapitre 012 charges salariales. En effet, les 6 demis postes de contractuelles indiciaires créés en cours d'année justifient les modifications suivantes ;

DEPENSES FONC.				RECETTES FONC.			
CHAP	+ ou -	MONTANT		CHAP	+ ou -	MONTANT	
016	-	19 000,00	Dépenses afférentes à structure				
012	+	19 000,00	Salaires				

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Le Conseil Communautaire,

- o Décide de procéder sur le budget annexe Aides à Domicile, à ces modifications budgétaires et
- o Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

### **Délibération Modificative sur le Budget Annexe OM DECHETTERIE – Entité 533**

Madame la Présidente expose qu'il convient de modifier les écritures des opérations d'ordres pour les amortissements des subventions d'investissement qui doivent être au chapitre 042 en recettes de fonctionnement et non au 77 et être inscrites au 040 en Dépenses d'Investissements et non au 13. Par ailleurs, le chapitre 012 charges salariales nécessite d'être réalimenter par les charges générales 011. Elle propose de procéder aux modifications suivantes ;

DEPENSES FONC.				RECETTES FONC.			
CHAP	+ ou -	MONTANT		CHAP	+ ou -	MONTANT	
011	-	4 000,00	Charges générales	77	-	72 444,00	Subv invest
012	+	4 000,00	Salaires	42	+	72 444,00	Subv invest

  

DEPENSES INVEST.				RECETTES INVEST.			
CHAP	+ ou -	MONTANT		CHAP	+ ou -	MONTANT	
13	-	72 444,00	Subv invest				
40	+	72 444,00	Subv invest				

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Le Conseil Communautaire,

- o Décide de procéder sur le budget OM et déchetterie, à ces modifications budgétaires et
- o Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

### **Délibération Modificative sur le Budget Annexe Transport à la Demande – Entité 534**

Madame la Présidente expose que ;

- Il a été enregistré une recette nouvelle (remboursement CPAM – arrêt de travail de l'Agent et
- Qu'il convient de réalimenter le chapitre 012 des charges salariales (remplacement de l'Agent).

Elle propose de procéder aux modifications suivantes ;

DEPENSES FONC.				RECETTES FONC.			
CHAP	+ ou -	MONTANT		CHAP	+ ou -	MONTANT	
012	+	690	Vir du R 13	13	+	690	Remb CPAM
011	-	5 000	Charges générales				
012	+	5 000	Salaires				

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Le Conseil Communautaire,

- o Décide de procéder sur le budget annexe Transport à la Demande, à ces modifications budgétaires et

- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

### ***Consultation pour les Travaux d'Aménagement des Bureaux de la Cdc***

Madame la Présidente informe l'Assemblée que le projet de travaux pour l'aménagement des bureaux de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut présenté lors de la dernière plénière a été mis au point par un élu. Le montant de ces travaux est estimé à environ 15 000 €. Elle demande à être autorisée à lancer une consultation pour une procédure adaptée article 28 du CMP. Elle expose la :

#### **Nature et étendue des besoins à satisfaire;**

Les travaux consistent à aménager le 1<sup>er</sup> étage de la mairie de NOAILLAN occupé actuellement par le personnel de la C.D.C. afin de créer un local d'archivage de documents, un coin repos et un sanitaire

- Lot 1 : charpente plancher bois
- Lot 2 : cloisons menuiserie
- Lot 3 : maçonnerie
- Lot 4 : plomberie sanitaire
- Lot 5 : électricité
- Lot 6 : peinture

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De faire procéder aux travaux exposés,
- D'assurer la Maîtrise d'œuvre,
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2008,
- Dit que les modalités de publicité seront librement déterminées (article 40-II du CMP)
- Charge Madame la Présidente d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

### ***Compte rendu de la Commission 1***

Monsieur BUNGERT expose à l'Assemblée les propositions de la commission concernant :

- Le Personnel ;

Monsieur SAINT JOURS ne voulait pas renouveler son contrat. Une réflexion est à mener concernant le poste.

Melle BOULOGNE n'aura pas de renouvellement de contrat.

Melle LESCOUZERES aura un renouvellement d'un an en 2009.

La demande d'ouverture de poste pour 4 h semaine pour les accueils péri scolaires n'a pu être examinée par manque d'information technique, elle a été renvoyé à la commission 5 (voir point com 5).

L'ouverture d'un mi temps sur quelques compétences a été proposée.

Le principe d'un Audit a été arrêté, à exécuter en Interne (Compétence de 2 ou 3 élus).

- Le Règlement intérieur ;

En attendant ; les résultats de l'Audit et l'Avis du Comité Technique Paritaire, la commission propose d'arrêter quelques règles de bases incontournables, à savoir :

« La **grille horaire** correspond aux horaires à effectuer durant la semaine par chaque agent sur la base de 35 h. Les deux choix sont les suivants :

**8 h 30 à 12 h – 13 h 30 à 17 H ou**

**9 h à 12 h 30 – 14 h à 17 h 30**

*Ces grilles ne s'appliquent pas aux services dont les nécessités sont différentes (APS – CLSH – Bases Nautiques – Accompagnement à la Scolarité – Multi accueil – Déchetterie, etc...)*

*Leurs grilles horaires sont définies dans les règlements intérieurs propres à la structure.*

*Pour les parents d'enfants de moins de 12 ans, le mercredi après-midi reste négociable.*

Les **récupérations** correspondent à des heures de repos, et ne s'obtiennent qu'après la réalisation d'heures complémentaires. Les heures complémentaires restent exceptionnelles et doivent être la conséquence d'une nécessité de service. Elles ne doivent pas être un mode de gestion dont l'objectif serait de se constituer des jours de récupération.

Le principe des récupérations n'est applicable que sur justification des droits acquis. Le droit acquis non pris dans le courant du mois suivant est perdu.

Chaque semaine, les heures complémentaires sont comptabilisées grâce à une fiche de présence remplie par l'agent sur la semaine écoulée.

Les demandes de récupérations s'effectuent une semaine avant les jours demandés (sauf exception).

Les **frais de déplacement, frais de repas et de nuitée** sont remboursés sur ordre de mission et sur la base du tarif réglementaire en vigueur selon les règles suivantes ;

Pour le calcul des trajets, les points de départ et de retour retenus sont, soit les bureaux de la Cdc, soit le domicile privé selon la distance la plus courte.

L'indemnité de repas est attribuée lorsque l'agent se trouve en déplacement professionnel pendant la totalité de la période comprise entre 11 h et 14 h pour le repas du midi et entre 18 h et 21 h pour le repas du soir.

L'indemnité de nuitée est attribuée lorsque l'agent se trouve en déplacement pendant la totalité de la période comprise entre 0 et 5 h. »

Enfin, M. BUNGERT il précise le calendrier des travaux de sa commission d'ici à la prochaine plénière, à savoir ;

1. Le 15 octobre prochain à 17 h à Noaillan (examen du « Lou Sabitout et Etude Hébergement et serveur),
2. Le 5 novembre 2008, à 17 h à Noaillan ; Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire.

## **Commission 2**

### ***Travaux d'investissement***

Monsieur PAIROYS expose que lors du dernier rendez-vous de chantier les travaux ont été examinés avec l'Entreprise, la DDE et Monsieur SENTILHES. Le résultat est satisfaisant et le délai a été respecté.

### ***Travaux de fonctionnement***

Monsieur PAIROYS explique qu'un rendez-vous est pris pour faire le tour des trois communes qui n'ont pas été servies, à savoir Pompéjac, Uzeste et Cazalis. Les Maires ou délégués seront prévenus et invités à participer à la visite de leur commune respective.

## **Commission 3**

### ***Comité de Pilotage « Les 3 Cirons »***

Madame DEXPERT rend compte des travaux du Comité de Pilotage « Les 3 Cirons » qui a peaufiné la plaquette en réunion mais également par échanges courriels. Ce principe a permis la participation du plus grand nombre. Il est demandé à la plénière de valider cette plaquette présentée à l'écran par vidéo projection avant de procéder à l'impression et à la distribution.

A noter que la 1<sup>ère</sup> page constitue le contenu du panneau qui sera apposé sur les lieux.

Remarque : on note que les deux bâtiments sont signalés en B : à rectifier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De valider cette plaquette et le panneau,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaire à l'exécution de la présente.

### ***Tourisme***

Madame DEXPERT expose qu'une réunion est programmée pour le 15 octobre prochain à 9 h à la Cdc puis à 10 h 30 ce même jour, tous les élus sont invités à la Base nautique du Pré pour tester le jeu « Grand'heure Nature »

### ***Signalétique***

Les travaux de récolte des informations communales sont terminés.

## **Commission 4**

### ***Taxe ou Redevance***

Madame BAUP rend compte des travaux de la dernière commission concernant les Ordures Ménagères.

Compte tenu des orientations du débat pour le choix entre la Taxe et la Redevance qui à son avis n'a donné tous les éléments de réflexion aux communes, elle demande à ce que l'on surseoit à ce choix et que l'on étudie le sujet durant 1 an afin d'orienter le débat entre Taxe et Redevance Incitative.

Après débat, Madame la Présidente demande un vote formel concernant la proposition de surseoir.

Le résultat de ce vote est de 8 voix pour surseoir et 12 défavorables.

Madame la Présidente demande un vote pour le choix entre Taxe et Redevance.

Le résultat de ce vote est de 12 voix Pour la Redevance, 7 Contre et 1 Abstention.

Après en avoir délibéré et à 12 voix Pour, 7 contre et 1 Abstention, le Conseil Communautaire ;

- Décide de passer à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2009,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Madame BAUP présente sa démission de Responsable de la Commission 4 mais précise qu'elle reste toutefois membre titulaire de cette commission.

Une réunion de travail concernant les paramètres de calcul de la Redevance se déroulera sous la Présidence de M. L'AZOU le **29 octobre prochain à 17 h à Pompéjac.**

### ***Etude pour l'implantation de structures de retraitement***

Melle MATEU-BAREL rend compte de la visite effectuée dans le centre de stockage de déchets ultimes de Lapouillade.

Elle fait également le compte rendu d'une réunion d'information concernant la prise de relais du Département par un Syndicat Mixte pour la réalisation d'une étude pour l'implantation d'une usine de prétraitement mécano biologique (PTMB) et un centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) sur la zone du Sud Gironde. La prochaine étape de travail est, à partir d'une liste établie par les organismes conseils, de définir les critères d'exclusion de sites d'accueil de ces structures (superficie totale de 80 hectares). Les élus sont invités à y réfléchir avant la prochaine réunion de travail auquel doit nous convier l'USSGETOM d'ici fin novembre.

Une réunion de travail de la Cdc concernant ces travaux se déroulera le **22 octobre 2008 à 17 h à Noaillan.**

## **Commission 5**

Madame CRUSE rend compte des travaux de sa commission qui portaient sur le bilan de l'été, les accueils périscolaires, le contrat enfance et l'avenant pour l'action Jeunesse, le plan de financement de cette action ;

### ***Le bilan de l'été***

Les CLSH à Villandraut pour les 6-12 ans et à Noaillan pour les 3-6 ans ont enregistré un taux de 96 % d'occupation par rapport à leur capacité d'accueil.

Les 13 à 17 ans ont bénéficié de 3 séjours sous la direction de Céline DESPAUX et Olivier SAINT JOURS. 11 jeunes ont participé au premier séjour de 4 jours, 12 jeunes pour le second, tous deux à Gabaret, et 8 jeunes ont profité des « Nuits Atypiques » à Langon.

### ***Les Accueils Péri scolaires***

Les accueils périscolaires sont victimes de leur succès. Compte tenu des règles à respecter pour être dans les normes fixées à ce type d'accueil, il s'avère nécessaire d'ouvrir deux postes de 4 h hebdomadaires pour la période scolaire.

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- Vu la loi n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C ;
- Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation 2<sup>ème</sup> classe,
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Où le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut de deux postes d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (4 H hebdomadaires) conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Que les dits postes sont créés à compter du 01/11/2008,

### ***Action en faveur de la jeunesse***

Madame CRUSE expose que le rattachement de la partie jeunesse au Contrat Enfance Jeunesse signé en 2007 avec la C.A.F. nécessite la signature d'un Avenant. En effet, le contrat enfance et le contrat temps libre se terminaient à un an d'écart. En conséquence, seule la partie enfance est inscrite pour l'instant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser la Présidente à signer cet Avenant, et
- La charge d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Plan de financement d'Actions en faveur de la jeunesse***

Madame CRUSE expose que les différents travaux et réflexions menés autour des jeunes du canton ont obtenu de nouveaux partenariats et propose un nouveau plan de financement remplaçant celui de juillet 2008, tel que suit ;

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Salaires	17 331	Conseil Général	10 000
Activités	2 178	CAF MSA	6 800
Alimentation	2 123	Cdc	3 437
Transport	1 000	Familles	2 395
<b>TOTAL</b>	<b>22 632</b>		<b>22 632</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- Arrêter ce nouveau plan de financement du projet des jeunes de la Communauté tel que ci-dessus,
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au budget général,
- Charge Madame la Présidente des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Fiche de poste***

La fiche du poste à pourvoir pour ces actions en faveur de la jeunesse sera établie lors de la prochaine réunion de la Commission 5 qui se déroulera le **17 octobre 2008 à 18 h** à Noaillan.

### ***Maison de santé***

Madame DEXPERT rend compte de la dernière réunion qui s'est tenue le 19 septembre 2008 à Noaillan avec la participation d'Isaline BOUIX, chargée de mission au Pays des Landes de Gascogne, et des professionnels de santé du secteur. Cette rencontre consistait à établir un état des lieux qui s'avère identique à ceux de nombreuses régions. Le constat est alarmant, en effet, nos professionnels de santé médecins sont tous concernés par un très prochain départ à la retraite.

Cette réunion a montré toutefois que d'éventuels jeunes remplaçants sont demandeurs d'un outil à construire en commun.

Isaline BOUIX a exposé un exemple de Maison de santé dans les Landes.

La commission se propose de réunir les professionnels de santé du secteur **courant novembre**.

### ***Transport à la Demande***

Madame la Présidente expose que la Convention que nous lie au Conseil Général pour l'exercice du service Transport à la Demande arrive à expiration au 31 décembre 2008. En conséquence il convient de renouveler cette action et la convention afférente pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 août 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Décide de poursuivre cette action et,
- Autorise Madame la Présidente à signer avec le Conseil Général la Convention afférente, et
- Charge Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Rencontre avec la Cdc du Pays Paroupien et SIAS***

Madame la Présidente et Madame CRUSE ont rencontré les Présidentes de la Cdc du Pays Paroupien et du SIAS du secteur de Saint Symphorien.

Les exigences du Conseil Général sont pour eux identiques aux nôtres, à savoir 35 000 heures mensuelles dispensées à la Personne. S'ils n'atteignent pas ce niveau d'heures, ils seraient contraints à une Adhésion au Comité Départemental. Ils préféreraient conserver un service « de proximité » plus local. Ils souhaiteraient un rapprochement de nos EPCI mais la Cdc Paroupien n'a pas encore la compétence. Elle souhaiterait prendre cette compétence. Le Conseil Général sera sollicité par écrit sur un projet dans ce sens.

### **Commission 6**

Monsieur SCHMIT présente la liste des travaux à venir et à programmer pour sa commission.

#### ***Piscine***

- Bilan de la saison sur la base du rapport d'activité du Maître nageur (Sébastien ELUERE) – à venir,
- Audit machinerie,
- Examen du problème de l'eau potable et du forage artésien,

A l'issue des ces travaux, il conviendra d'établir des priorités d'investissement dans le cadre global des projets de la CDC (travail inter commissions)

#### ***Bases nautiques***

- Bilan de la saison à venir,
- Projets 2009 :
  - Remplacement d'Olivier Saint JOURS (quelle forme de mission, travail inter commissions sur le thème de la jeunesse/ sports/loisirs).
  - Investissements : remorques, véhicules (fourgons). Une cabane à gilets a été agrandie (avec les moyens de la CDC : travaux effectués en régies)
  - Devenir de la Base de Marot au Pont bleu : l'inventaire a été fait, le ménage et le tri restent à faire. Un rapport d'activité a été déposé par Olivier St Jours,
  - Management du personnel à embaucher (nuitées, responsabilité des groupes accueillis)

A l'issue des ces travaux, il conviendra d'établir des priorités d'investissement dans le cadre global des projets de la CDC (travail inter commissions).

Un accompagnement de la DDJS pourra être utile pour mener à bien cette réflexion.

#### ***Utilisation du CLSH à Villandraut***

Une commission devra être créée pour étudier les mises à disposition du CLSH aux associations (Dojo, autres ...)

## Questions Diverses

### *Service Civil Volontaire*

Madame DEXPERT rappelle que cette opération menée à l'initiative du Conseil Général (via l'antenne de Langon) et animée par UNIS CITE comporte 3 grands axes :

1. Lien entre les générations,
2. Accompagnement des jeunes,
3. Déchets et environnement.

Le Conseil Général a élu deux territoires pilotes en milieu rural pour cette action ;

- La Communauté de communes de Captieux/Grignols et,
- La Communauté de Communes du Canton de Villandraut,

Le Conseil Général se propose de prendre en charge le coût des indemnités versées aux jeunes lesquelles sont habituellement versées par les collectivités ou associations accueillant les jeunes.

La mission consiste à recruter 8 jeunes concernés par les critères au total sur une durée de 6 mois et ce jusqu'au mois de juin 2009. Ces jeunes seront accompagnés par un référent administratif.

Madame DEXPERT fait appel aux Maires afin qu'ils lui signalent les jeunes qui seraient intéressés. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer d'un local pour cette action.

La prochaine réunion se déroulera le **21 octobre prochain à 21 h à Villandraut.**

### ***PLU***

Monsieur LASSALLE expose que sans réponse des personnes associées au 13 octobre 2008, on peut considérer les PLU comme valables. Il faudra procéder à la saisine du Tribunal Administratif à cette date.

Laurence HARRIBEY	Sophie CHEVILLOT
Jean-Pierre AUROUX	Alain CAPS
Jeanne-Marie BAUP	Cécilia MATEU BAREL
Marianne LABOUILLE	Mireille MORLET
Mireille CREMEL	Bernard BORDESSOULLES
Jean BUNGERT	Marielle CRUSE
Sandra BAROT	Jean-Claude LASSALLE
Dominique PAIROYS	Alain CAMBOULIVES
Emmanuelle PRETERRE	Jean-Jacques SCHMIT
Liliane BORDESSOULES	Isabelle DEXPERT